

# ÉDITER LES *ŒUVRES ÉCONOMIQUES (1787-1801)* de BENTHAM : QUESTIONS DE FRONTIÈRE ET DE MÉTHODE

Nathalie SIGOT\*

*Cahiers d'économie Politique* n° 57, 2009/2

## Résumé :

Cet article concerne le projet d'une édition française d'une sélection d'*Œuvres économiques* de Jeremy Bentham. Son objet est de justifier les choix réalisés pour cette édition, tout en rendant compte des difficultés auxquelles elle se heurte. Celles-ci sont de deux ordres : elles concernent d'une part des questions de frontière, tenant au statut particulier qu'occupe l'économie au sein du système utilitariste de Bentham et d'autre part des questions de méthode, plus générales que les premières, en ce sens où elles peuvent se poser à tout éditeur de textes anciens.

## Abstract: *Editing Jeremy Bentham's Selected Economic Writings: Boundaries and Methodological Issues*

This article deals with a French edition of Jeremy Bentham's *Selected Economic Writings*. It aims at explaining the editorial choices that will be made, and underlining the difficulties faced by such an edition. Two kinds of difficulties are stressed: on the one hand, the singularity of Bentham's conception of political economy implies questioning the status of this science in his utilitarianism (section I – Question of boundaries); on the other hand, I raise some more general methodological issues which confront each editor of texts from the past (Section II – Methodological Issues).

**Mots-clefs :** Bentham, Utilitarisme, Édition

**Keywords:** Bentham, Utilitarianism, Editing

**Classification du JEL :** B1, B31, A31

---

\* LED (Université Paris 8 Saint-Denis) et ESC Lille. Courriel : [nsigot@univ-paris8.fr](mailto:nsigot@univ-paris8.fr).

## Introduction

Cet article concerne un projet d'édition en cours, celui des *Œuvres économiques* de J. Bentham. Un tel projet s'inscrit dans un mouvement d'intérêt croissant, en France, pour l'œuvre de Bentham en particulier, pour l'utilitarisme en général, perceptible au travers des éditions récentes de certains de ses ouvrages : le *Fragment sur le gouvernement* (Bentham, 1776) et le *Manuel des sophismes politiques* (Bentham, 1824), traduits par J.-P. Cléro en 1996 ; le *Panoptique* en 1997 (Bentham, 1791a) puis en 2002 (Bentham, 1791b), certains de ses écrits sur les fictions, en 1996 (Bentham, 1813-1814a) et 1997 (Bentham, 1813-1814b) ou sur l'homosexualité en 2004 (Bentham, 1774-1828), *Chrestomathia* également en 2004 (Bentham, 1816a), la *Déontologie ou science de la morale* en 2006 (Bentham, 1834<sup>1</sup>), *La table des ressorts de l'action* en 2008 (Bentham, 1817) ou encore la traduction en cours de son ouvrage principal, *l'Introduction aux principes de la morale et de la législation* <sup>2</sup>. Aucun de ses écrits économiques n'est entré dans ce programme de traduction, bien que les travaux universitaires (thèse, articles scientifiques, etc.<sup>3</sup>) sur la pensée économique de Bentham se soient multipliés ces dernières années. Dans ce champ, la situation est donc la suivante : d'un côté, une édition anglaise des œuvres économiques de Bentham existe, réalisée par W. Stark au début des années 1950, sur la suggestion de J.M. Keynes ; elle a fait l'objet d'une nouvelle édition en 2003 chez Routledge. Cette édition, qui comporte trois volumes, n'est cependant pas exhaustive ; elle a en particulier l'inconvénient de négliger les écrits benthamiens sur les pauvres, dont la masse et l'importance sont pourtant considérables<sup>4</sup>. De l'autre côté, le *Bentham Committee* à Londres a un projet d'édition des œuvres économiques de Bentham, mais il ne semble que secondaire pour ce centre, composé essentiellement de chercheurs en sciences juridiques et politiques et au sein duquel aucun économiste n'émerge.

---

1. Il s'agit ici d'une réédition de la traduction française réalisée par B. Laroche en 1834.

2. Cette traduction est effectuée dans le cadre du Centre Bentham : voir M. Bozzo-Rey, A. Brunon-Ernst et E. de Champs (2006).

3. En France, plusieurs thèses de doctorat en sciences économiques ont été réalisées dans le cadre du Pole d'Histoire de l'Analyse et des Représentations Économiques (PHARE, Université Paris 1) : Sigot (1995), Leloup (2000) et Chauvet (2006). Quant aux articles, leur nombre trop élevé exclut désormais de pouvoir en fournir une liste exhaustive.

4. Les principaux écrits de Bentham sur les pauvres sont : *Observations on the Poor Bill* (1797), *Situation and Relief of the Poor* (1797), initialement paru sous la forme de 7 lettres dans les *Annals of Agriculture* (vol. 29, 1797, pp. 393-426 ; vol. 30, 1798, pp. 89-176 ; 241-96 ; 457-504 et vol. 31, 1798 : 33-64 ; 169-200 et 273-88) et *Outline of a Work entitled, Pauper management improved: to be filled up, and the work published in one volume octavo, as soon as a sufficient number of communications sollicitated in vol. xxix, n° 167 of the Annals of Agriculture, have been obtained.* 2 vol. (1798). Le premier de ces écrits, ainsi que divers autres manuscrits relatifs à la question des pauvres, a été réédité – sur la base des manuscrits disponibles à Londres – par M. Quinn en 2001 (Bentham, 1796-1797).

Dans ce contexte contradictoire – à la fois d'intérêt croissant pour Bentham, mais de désintérêt (au moins relatif) pour ses écrits économiques –, une édition française des œuvres économiques de Bentham semble avoir sa place, à condition d'en définir précisément les caractéristiques. L'objet de cet article est de justifier les choix retenus pour une telle édition, tout en rendant compte des difficultés auxquelles elle se heurte.

Le projet comporte trois parties :

- La première se présente sous la forme d'une anthologie. Il s'agit donc de proposer des morceaux choisis, pour des raisons qui tiennent à la place particulière qu'occupe l'économie dans le système de pensée benthamien ;
- La deuxième partie reprend les principaux ouvrages économiques rédigés par Bentham, à savoir bien sûr la *Défense de l'Usure*, mais aussi son *Manuel d'économie politique* plus théorique et l'un de ses ouvrages sur les pauvres ;
- Enfin la troisième partie présente des matériaux inédits, en particulier le manuscrit *Sur les prix* qui concerne les questions monétaires.

Chacune de ces parties présente des difficultés propres, qui ne semblent certes pas spécifiques à un projet d'édition de textes économiques mais dont on peut trouver les racines dans le mode même de raisonnement de Bentham lorsqu'il aborde des thèmes économiques. Plus précisément deux grandes séries de problèmes peuvent être identifiées. La première renvoie à des questions de frontière (I) : elles tiennent au statut particulier qu'occupe l'économie au sein du système utilitariste de Bentham ; les autres difficultés sont plus générales, en ce sens où elles peuvent se poser à tout éditeur : elles relèvent de questions de méthode (II).

## 1. Questions de frontière

Ces questions de frontières concernent :

a) la limite entre les matériaux purement économiques, publiés dans des ouvrages d'économie, et les autres matériaux, concernant soit des domaines connexes à l'économie mais qui pour Bentham s'en distinguent, soit des questions économiques, mais publiés dans d'autres ouvrages ;

b) les choix concernant l'édition de tel ouvrage, extrait, thème plutôt que tel autre.

Les choix à effectuer sont donc nombreux et doivent être justifiés. Ils renvoient au problème de la neutralité de l'éditeur : les ouvrages, extraits et thèmes retenus témoigneront d'une certaine compréhension – voire d'une interprétation – de la pensée économique benthamienne. Le résultat sera alors très éloigné de celui de l'édition des *Collected Works of Jeremy Bentham* par le *Bentham Committee* : celui-ci a opté pour une neutralité totale qui se répercute sur la manière dont les introductions à chaque ouvrage sont désormais rédigées. Elles se limitent à l'évocation des éléments factuels, qu'ils relèvent de l'histoire ou de précisions éditoriales.

Il peut paraître étonnant de ne pas aborder ici la question du choix des éditions retenues : elle ne semble en effet n'avoir de sens que lorsque l'auteur concerné a révisé ses écrits entre deux éditions. Or les habitudes de travail de Bentham (voir *infra*, p. 113) et le fait de se concentrer sur les traductions françaises d'É. Dumont<sup>5</sup> (voir *infra*, pp. 116-117) ne fournissent aucune précision supplémentaire de fond lors d'éventuelles rééditions. Celles-ci ont par ailleurs généralement été effectuées de manière posthume.

a) Concernant le premier point – ce qui relève de l'économie et ce qui n'en relève pas selon Bentham – la solution réside dans le recours à l'anthologie. S'en tenir aux seuls écrits économiques de l'auteur conduirait en effet à donner de sa pensée une vision partielle. Mais il n'est pas possible non plus – et l'intérêt en serait réduit, notamment parce que cela conduirait à des redites – de publier de manière intégrale les ouvrages qui abordent des questions économiques. La solution ici retenue l'avait également été par W. Stark, lors de la publication de ses *Jeremy Bentham's Economic Writings* en 1952-1954 : il avait alors sélectionné divers extraits qu'il avait réunis dans un premier ensemble auquel il a donné le nom de "The Philosophy of Economic Science" (Bentham, 1787-1795, pp. 79-119), et dans un second ensemble intitulé "The Psychology of Economic Man" (Bentham, 1801-1821, pp. 419-450). Il ne cherchait pas à justifier le premier ensemble d'extraits, qui concernent essentiellement des questions de méthode scientifique. À l'issue de la rapide présentation qu'il en faisait, il concluait juste que Bentham "aurait trouvé ridicule une 'science économique' jonglant avec des symboles qui ne représentent aucune quantité concrète et mesurable" (Stark, 1952a, p. 21). Quant au second ensemble, son objectif pour W. Stark était de rendre compte de la manière dont Bentham explique "scientifiquement, les motifs du comportement économique et les ressorts de l'action économique" (*ibid.*). L'hypothèse explicitement faite était que ces extraits anticipent les développements que nombre d'économistes,

---

5. Pasteur genevois et collaborateur de Mirabeau, Étienne Dumont (1759-1829) rencontre Bentham en 1788 et commence à travailler sur ses manuscrits en 1792. En 1802, il fait paraître les *Traité de législation civile et pénale*, qui joueront un rôle fondamental dans la diffusion de la pensée benthamienne ; l'ouvrage est vendu "à des milliers d'exemplaires partout dans le monde", y compris en Angleterre où il est alors considéré comme "la meilleure introduction générale à [sa] pensée" (Blamires, 1993, p. 12).

"particulièrement ceux de l'école de l'utilité marginale" (Stark, 1954, p. 53) accepteront comme base de leur théorie. Autrement dit, dans les deux cas, l'objet de W. Stark était de situer Bentham dans l'histoire de la pensée économique, et en particulier d'estimer son apport eu égard à la pensée économique plus moderne. On peut aisément comprendre les raisons d'un tel choix si l'on se souvient combien Bentham était, jusque dans les années 1950 au moins, considéré au mieux comme un économiste mineur, au pire comme un philosophe ou un publiciste<sup>6</sup>.

Situer Bentham ne constitue nullement un objectif du projet d'édition évoqué ici, parce qu'il est construit sur l'hypothèse selon laquelle l'économie benthamienne n'est ni une anticipation du keynésianisme, ni un pâle reflet de la pensée classique, ni un prolongement du mercantilisme : Bentham est ... benthamien ! La partie anthologique de l'édition française répond à un tout autre enjeu que celui poursuivi par W. Stark : il s'agit de prendre au sérieux la conception benthamienne de l'économie comme partie d'un ensemble plus vaste, la législation (Bentham, 1802b, p. 203). Certes, il ne s'agit pas d'une conception originale en soi, puisqu'on la trouve par exemple chez A. Smith (1776, p. 481). Mais elle opère d'une manière spécifique chez Bentham, peut-être parce qu'il était juriste avant d'être économiste. Les liens entre économie et législation sont doubles :

- ces deux domaines partagent un même objectif de maximisation du bonheur collectif. Or, le bonheur collectif s'accroît en fonction du degré de sécurité (des personnes, des biens etc.), du degré de richesse et de sa répartition plus ou moins équitable. En d'autres termes, accroître le bonheur collectif, selon Bentham, signifie "pourvoir à la subsistance – entretenir l'abondance – favoriser l'égalité – maintenir la sûreté" (1802a, p. 302). Parmi ces quatre objectifs "intermédiaires", deux relèvent de l'économie (l'abondance et la subsistance) et deux de la législation (la sécurité et l'égalité). Les liens entre économie et législation vont donc se traduire dans les relations entre ces quatre objectifs. Or, ce sont des relations hiérarchiques : l'économie apparaît subordonnée à la législation parce que les objectifs qui la définissent (subsistance et abondance) sont subordonnés à la sécurité. En conséquence de cette conception de l'économie, on trouve dans des ouvrages non économiques de nombreux développements sur des thèmes économiques : ainsi, les lois sur l'usure qui fixent un maximum au taux de l'intérêt peuvent-elles être analysées du point de vue de l'économie, puisque "la réduction du taux de l'intérêt par une loi est une injure à la richesse publique", mais également comme une question relevant de la sécurité car

---

6. Rappelons ici le jugement de J.M. Keynes (1926, p. 279) selon lequel "Bentham n'était pas un économiste du tout". La publication de l'édition de Stark a également suscité une réaction très négative de K. Singer (1953, p. 269) pour qui "une grande partie du contenu de ces trois volumes sera d'un plus grand intérêt aux biographes de Bentham qu'aux économistes".

elles conduisent "à prendre aux prêteurs pour donner aux emprunteurs" (Bentham, 1802a, p. 319).

- le lien entre économie et législation passe également par l'intermédiaire de l'objectif d'égalité. Le sens de celui-ci n'est pas uniquement politique ("chacun compte pour un, personne pour plus d'un", pour reprendre l'expression de J.S. Mill (1861, p. 257)) ; l'égalité renvoie également au partage des richesses économiques. Or, toute modification dans ce partage doit selon Bentham être interprétée comme une menace contre la propriété. C'est le cas par exemple des impôts ; c'est alors dans un ouvrage consacré au droit civil que Bentham expose ses grands principes de redistribution des richesses.

On comprend bien que selon l'aspect sur lequel Bentham veut insister, le même thème sera abordé dans des ouvrages différents : l'impôt relève de la législation lorsqu'on examine son impact sur la sécurité, mais de l'économie lorsqu'on s'interroge sur son efficacité.

b) La question des frontières concerne également les choix éditoriaux en faveur de tel ou tel ouvrage, thème ou extrait. Un examen attentif de la théorie économique benthamienne permet de les éclairer. Dans ce domaine, les deux ouvrages les plus théoriques de Bentham – *le Manuel d'économie politique* et *l'Institute of Political Economy*<sup>7</sup> - sont organisés autour de la question de l'intervention de l'État. Rendre compte de sa pensée économique, dans un format limité, avec une impossibilité d'être exhaustive, conduit alors à faire des choix éditoriaux subordonnés à cette priorité accordée à l'intervention de l'État. Ainsi c'est à l'aune de cette question que peuvent être appréciées les positions de Bentham sur un thème qui peut paraître relativement mineur puisqu'il concerne une question ponctuelle, limitée (du moins si l'on se réfère aux ouvrages d'A. Smith et de D. Ricardo) : celle de la gestion de la pauvreté. Lorsque Bentham l'aborde, il est en effet convaincu de la nécessité d'un système centralisé d'aide aux pauvres. Il reste à savoir qui doit organiser ce système. La possibilité d'une gestion publique est envisagée, mais au terme d'un calcul coût/avantage, il se prononce finalement en faveur d'une administration privée du système, *via* un contrat de délégation assurant un contrôle par l'État (voir Chauvet, 2006).

Le choix de publier *l'Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres* est également justifié par le fait qu'il illustre bien la singularité de la démarche de Bentham dès lors qu'il s'agit d'appliquer le principe d'utilité ou la philosophie

---

7. Dans l'édition initiale de Dumont, ces deux ouvrages n'en font qu'un ; à l'inverse, W. Stark a montré qu'ils ont été rédigés à des dates différentes et, en conséquence, en donne une version différente.

utilitariste à des questions relevant de l'économie. Schématiquement, sa position peut en effet être présentée de la manière suivante (Sigot, 1999) :

- le bien être collectif dépend du degré de sécurité des droits de propriété. Or les pauvres constituent potentiellement une menace pour le droit de propriété ; il faut donc les aider. Soulignons ici que, logiquement, cette nécessité d'un système d'aide est exprimée dans un ouvrage d'ordre législatif (Bentham, 1802a, pp. 314-326) ;
- tout individu est un calculateur des peines et des plaisirs : "Les hommes calculent, avec plus ou moins de précision ; mais tous les hommes calculent" (1789, pp. 173-174) ;
- dans le domaine économique, ce calcul conduit à un arbitrage entre richesse et travail ; chaque individu cherchant à obtenir le plus de richesse à un moindre coût en travail ;
- en conséquence, tout système d'aide aux pauvres doit être organisé de manière à ne pas pervertir le calcul individuel et à permettre la création maximale de richesse : définir les principes qui permettront d'atteindre ce double objectif constitue l'objet de l'*Esquisse*.

Au delà de cet aspect analytique, cet ouvrage s'est également imposé dans le cadre de cette édition parce que, d'un côté il témoigne de l'importance pour Bentham de ce qui deviendra la "Question sociale" et de l'autre, il a sans doute plus que tout autre pesé sur la législation sur les pauvres et, par suite, a contribué à façonner l'image de l'utilitarisme benthamien dans l'opinion. En effet, on considère généralement que la législation de 1834 (la nouvelle Loi sur les pauvres) a été influencée par la philosophie benthamienne (Zagday, 1948, pp. 66-7 ; Hopkins, 2000, pp. 13-4 ; Driver, 2004, p. 18). L'intermédiaire ici fut E. Chadwick, qui a fait partie (avec N. Senior notamment) de la commission royale pour la Loi sur les pauvres, et qui fut également l'un des secrétaires particuliers de Bentham. Or, on sait qu'au moment où les contours de cette législation sont discutés, E. Chadwick lit et annoté les manuscrits que Bentham a consacrés à cette question (voir par exemple Finer, 1954).

Mais l'*Esquisse* présente un inconvénient important : c'est un ouvrage long, truffé de détails en tout genre et qu'il semblait donc difficile de reproduire de manière intégrale. Aussi le choix a été fait de n'en donner que des extraits – ceux là même qui semblaient les plus pertinents pour un économiste. Dans cet ouvrage, Bentham recommande la construction de "maisons d'industrie", qui remplaceraient les "maisons de travail" (*workhouses*) alors en vigueur. Il donne de nombreuses précisions sur la manière dont elles doivent être agencées ; il décrit par exemple et de manière très précise, comment doivent se présenter les conduits d'aération,

"sopirail de forme ronde, couvert d'un abat-jour, et percé depuis le haut jusqu'en bas, excepté aux endroits où se trouvent l'escalier et les deux étages de la galerie environnante" (1802c, p. 75). À ce sopirail, s'ajoutent des "chaînes de tubes ventilateurs se prolongeant depuis le bas jusqu'au haut de chaque division", qui font elles-aussi l'objet d'une longue description d'ordre technique : "Figurez-vous un tube carré (pareil à ceux dont on fait usage pour conduire l'eau de pluie du haut en bas d'une maison) qui traverse tout le bâtiment en perçant le plancher du rez-de-chaussée, et ainsi de suite". La description se poursuit ainsi jusqu'à la page 78. Le choix a été fait de supprimer ces passages, parce qu'ils ne semblaient pas présenter d'intérêt en particulier pour un économiste, et plus généralement pour le lecteur. Par contre d'autres passages, tout aussi descriptifs et partageant le même objectif d'une amélioration des conditions de vie des "administrés" (les habitants des maisons d'industrie), ont été conservés, parce qu'ils renseignent sur les préoccupations benthamiennes : c'est le cas de ces longues pages consacrées au "voisinage" entre classes. Elles reflètent l'inquiétude de Bentham face à cette "incommodité respective", qui constitue selon lui la "source principale de désagréments dans les hospices actuels" (1802c, p. 64) : pour l'éviter, les remèdes consistent à "placer auprès de chaque classe, de la part de laquelle on a lieu de craindre des inconvénients quelconques, une classe non susceptible de ces inconvénients" (*ibid.*, p. 63). Ainsi, "à côté des fous enragés, ou des personnes dont la conversation est obscène", faut-il placer des sourds-muets, à côté des "prostitués et autres femmes de mauvaise vie", des femmes âgées (*ibid.*), etc.

Au delà de l'*Esquisse*, il reste à justifier le choix de trois autres écrits. Publier la *Défense de l'usure* relevait de l'évidence. Il s'agit en effet de l'ouvrage le plus souvent cité parmi tous ceux de Bentham en économie ; c'est le plus connu, et il a fait l'objet d'un grand nombre d'éditions et de traductions, y compris modernes<sup>8</sup>. De manière étonnante, ce n'est pas le cas en France, où nous ne disposons aujourd'hui que des traductions réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Manuel* est un texte moins connu, mais plus analytique et qui, en conséquence, donne un aperçu assez précis de la théorie économique benthamienne : il s'agit en effet de l'un des seuls textes qui ne soit pas un écrit de circonstance sur une question ponctuelle.

Ces trois ouvrages partagent enfin la caractéristique de ne pas avoir été réédités en français depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : on l'a déjà signalé à propos de la *Défense de l'usure*. C'est la même chose pour les deux autres écrits. Le *Manuel d'économie politique* édité par É. Dumont en 1811<sup>9</sup> dans sa *Théorie des peines et des récompenses* n'a jamais été réédité depuis 1840<sup>10</sup>, excepté sous une forme très

---

8. Ainsi, la première édition (1787) a été rééditée chez Routledge en 1992 puis en 1998, tandis que la troisième édition (1816) paraissait chez Pickering & Chatto (Bentham, 1816b).

9. Avant cette édition, É. Dumont avait fait paraître en 1798 deux extraits du *Manuel* dans *La Bibliothèque Britannique* (Dumont, 1798a ; 1798b).

10. *La Théorie des peines et des récompenses* connaît une deuxième édition en 1818 et une troisième en 1825. Les *Œuvres de J. Bentham*, éditées par É. Dumont en 1829-1830 en trois volumes (Bruxelles,

partielle réalisée par S. Raffalovich en 1888<sup>11</sup>. Bien qu'initialement publié en français, il n'a jamais donné lieu à une édition séparée, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays<sup>12</sup>.

Le dernier écrit dont il faut justifier la présence est le manuscrit *Sur les prix*. Ici, le choix résulte de deux éléments. Le premier tient à l'importance des débats monétaires pendant toute la période classique. Le manuscrit *Sur les prix*, qui porte sur ces questions, permet d'apprécier la manière dont Bentham s'inscrit dans ces débats (voir Deleplace et Sigot, 2007). Le second élément concerne la place des réflexions benthamiennes sur la monnaie : c'est un thème important pour Bentham, au point que sur les trois volumes de ses œuvres économiques édités par Stark, un volume entier est consacré exclusivement à ce thème<sup>13</sup>. Et le manuscrit *Sur les prix*, est le dernier qu'il ait écrit et représente donc l'achèvement d'un long processus de réflexion qui s'est déroulé de 1794 à 1801. Lorsqu'en effet Bentham commence à s'intéresser à la monnaie, c'est en réaction aux charges très lourdes que doit supporter l'État anglais du fait de la guerre avec la France : *A Plan for Augmentation of the Revenue*, rédigé en 1794-1795, s'intéresse aux moyens de réduire les charges de la dette publique. Bentham y recommande l'extension, au profit du gouvernement, de ce qu'il appelle le "commerce de la monnaie"<sup>14</sup>. Dans celui-ci, les activités de banque doivent permettre à l'État de réaliser d'importants bénéfices et lui fournir un revenu substantiel sans qu'aucune taxe nouvelle ne soit levée. C'est ce même objectif que Bentham poursuit lorsqu'il rédige ses *Proposal for the Circulation of a [New] Species of Paper Currency* (1795-1796) : il s'agit de donner à l'État le monopole de l'émission de monnaie, afin de lui permettre de financer sa dette publique à un moindre coût. La même idée est reprise et

---

Hauman) regroupent un grand nombre d'ouvrages publiés précédemment en français, dont le *Manuel d'économie politique* (dans le vol. 2). Sa seconde édition date de 1840. Récemment, en 1969, une réimpression des *Œuvres* a été réalisée (Aalen, Scientia-Verlag), mais elle est aujourd'hui épuisée.

11. Bentham, 1888, pp. 117-149. Dans cette édition, seuls des extraits des chapitres I, II, III, V, VII, VIII et XIV sont donnés.

12. Le *Manuel* a cependant été publié par Hauman (Bruxelles) en français en 1840 (*Manuel d'économie politique : extrait des manuscrits de Jérémie Bentham / [ed.] par Ét. Dumont*) ; il est paru en 1851 en hollandais (*Handboekje der Staatshuishoudkunde getrokken uit de Geschriften van Jeremias Bentham, Door Et. Dumont. Naar het Fransch, met korte Aanteekeningen van Mr. B. W. A. E. Sloet Tot Oldhuis*. Deventer), en 1854 en italien (*Manuale di Economia politica compilato ed annotato da Stefano Dumont* (tr. F. Ferrara). Torino, Pomba, Biblioteca dell'Economista, Serie 1, vol. 5), avec une réédition en 1873, et en 1874 en espagnol (*Manual de economia politica de Jeremias Bentham, traducida, comentada y adicionada por A. de la Pena y Ramirez*, Mexico, Imp. de J. Rivera, 195 p.). Sur la réception de Bentham en Espagne, voir Escamilla (2009).

13. Il s'agit du volume II qui, selon Morgan (1953, p. 223), comporte des écrits "qui sont loin d'être faciles à lire, mais contiennent de nombreuses idées très originales, et mettent [...] en évidence la puissance remarquable et l'indépendance d'esprit de Bentham". À ce volume, il faut ajouter la traduction de *Sur les prix* réalisée par Stark reproduite dans le volume III.

14. Par cette expression, Bentham désigne "l'échange de la monnaie sous une forme contre la monnaie sous une autre forme : à savoir, en fonction du présent ou du futur, de la certitude ou de l'incertitude, de la simultanéité des recettes, ou de leur perception sur un certain laps de temps" (1794-1795, p. 120).

développée par la suite, pour aboutir en 1800 à de nouvelles propositions, exprimées dans l'*Abstract or Compressed View of a Tract Intituled Circulating Annuities* : les "circulating annuities" dont Bentham recommande la création sont une monnaie papier de faible valeur nominale, qui représente une dette du gouvernement à l'endroit du porteur tout en rapportant des intérêts, mais à un taux inférieur à celui des autres titres (Bentham, 1800, pp. 205-300). Ce papier aurait donc pour vocation de servir tout à la fois d'intermédiaire des échanges et de réserve de valeur. Or, en étudiant les effets d'un tel papier, Bentham prend conscience qu'il risque de provoquer de l'inflation (voir Stark, 1952b, pp. 58-61). Il s'interroge alors sur les moyens d'y remédier. On comprend qu'une telle interrogation soit difficilement compatible avec son projet initial d'introduire dans la circulation un nouveau moyen de paiement. C'est donc vers la question de l'inflation qu'il se tourne désormais, d'abord dans *Paper Mischief [Exposed]*, écrit d'octobre 1800 à janvier 1801<sup>15</sup>, puis dans *Sur les prix (The True Alarm)*<sup>16</sup>. Car l'inflation présente un inconvénient important : parce qu'elle rogne les revenus – en particulier fixes –, elle doit être comprise comme une remise en question de la propriété des titulaires de ces revenus. Elle est donc assimilée à une "taxe indirecte qui affecte tous les revenus fixes, taxe en comparaison de laquelle toutes les autres ensembles, toutes celles qui portent ce nom, ne sont presque rien" (f. 47).

Il reste à évoquer un dernier type de choix, qui concerne les thèmes retenus dans la partie "morceaux choisis" : pour des raisons de lisibilité, mais également pour orienter le lecteur, le choix a été fait de retenir quelques grands thèmes, qui organisent les extraits donnés dans cette partie. Les thèmes retenus ont obéi à trois contraintes :

- ils devaient être représentatifs de la pensée de Bentham. Ainsi, ont été introduits plusieurs extraits relatifs à la fixation des salaires dans le secteur public : ces extraits, tirés de la *Théorie des peines et des récompenses*, sont importants, puisqu'ils définissent ce qu'aujourd'hui on qualifierait de "salaire d'efficience" (voir Sigot, 1996). Ils participent à la volonté benthamienne de "minimiser les dépenses" et "maximiser les aptitudes" (voir Chauvet, 2006). La détermination d'un juste prix du travail dans le secteur public est essentielle pour Bentham, en raison du poids qu'il accorde à ce secteur pour atteindre au "plus grand bonheur du plus grand nombre" ;

---

15. La préface de ce manuscrit rend d'ailleurs compte de l'évolution de son auteur : "la position soumise ici au jugement du public est le résultat accidentel et collatéral de la série d'investigations à laquelle m'a amené la poursuite d'un sujet différent. Dans le cours de cette enquête je vis rapidement que les prix étaient augmentés par le papier monnaie, et que cette hausse des prix était un mal [...]. Je fus conduit à regarder le mal comme étant certes regrettable mais [...] attaché de manière inséparable à un bien plus important. [...] J'ai depuis reconnu mon erreur" (1800-1801, p. 429).

16. Ces deux écrits comportent de nombreux passages communs.

- Les thèmes choisis devaient également aider à comprendre cette pensée. C'est l'objet par exemple des extraits relatifs à l'économie politique, qui permettent de définir précisément les relations entre économie et législation, relations qui vont déterminer le contenu de la pensée économique de Bentham (voir *supra*, pp. 105-106) ;
- Enfin, ils devaient s'inscrire dans une relation de complémentarité avec le contenu des ouvrages reproduits de Bentham, sans pour autant être redondants. On peut ainsi observer que de nombreux passages portant sur des thèmes économiques édités dans des ouvrages législatifs sont parfois totalement identiques à ceux que l'on retrouve dans des écrits économiques.

En conséquence, quatre thèmes ont pour l'instant été retenus. Le premier concerne la définition de l'économie politique et ses rapports avec la législation. Il s'appuie sur des extraits des *Principes de législation* et des *Traité de législation civile et pénale*. Le deuxième thème porte sur les salaires dans le secteur public : Bentham détaille les principes qui doivent guider leur détermination dans le Livre second du tome 2 de sa *Théorie des peines et des récompenses*. Le troisième thème concerne les innovations et inventions : il complète la *Défense de l'usure* puisqu'il s'agit, pour Bentham, de présenter les moyens – autres que la suppression des lois sur l'usure – susceptibles d'encourager les innovations. Le quatrième thème est l'assistance aux pauvres. Il complète l'*Esquisse* en justifiant, au regard de l'objectif de sécurité, l'assistance aux pauvres et indigents.

## 2. Questions de méthode

Ces questions concernent :

- a) La méthode adoptée pour éditer le manuscrit *Sur les prix*.
- b) La langue d'édition ou, plus précisément, le choix de publier les versions françaises des écrits benthamiens, en retenant des traductions anciennes.
  - a) Les problèmes spécifiques à l'édition de manuscrits sont nombreux : doit-on reproduire fidèlement la ponctuation ? L'orthographe ? Comment faire apparaître de la manière la plus lisible possible les suppressions, corrections et/ou réécritures si on choisit de le faire ? Quelle convention adopter pour signaler un doute lors de la transcription d'un ou plusieurs mots, etc. ? Ce sont des questions importantes qui se posent à tout éditeur de manuscrit, mais qui ne seront pas abordées ici<sup>17</sup>. On retiendra les problèmes spécifiques au manuscrit *Sur les prix*, qui tiennent à son histoire.

---

17. Les principes de transcription adoptés sont toutefois en partie précisés à l'occasion de la présentation des manuscrits figurant dans les annexes (voir *infra*, pp. 118-119)

Ce manuscrit est le résultat d'une traduction effectuée par É. Dumont d'une série de manuscrits anglais écrits par Bentham. Cette série ayant été perdue, seule cette traduction est aujourd'hui disponible. Mais aucune édition complète en français n'en a jamais pour l'instant été réalisée : lorsqu'en effet É. Dumont en achève la traduction, après d'énormes difficultés de compréhension<sup>18</sup>, il se trouve dans l'impossibilité de juger de l'opportunité de la publier. Il se tourne alors vers James Mill, pour obtenir un avis de sa part<sup>19</sup>. Celui-ci soumet le manuscrit à D. Ricardo, dont l'avis est très critique, et qui annote le texte pour la circonstance. Au couple habituel – auteur, éditeur – s'ajoute donc deux autres personnages : É. Dumont, le traducteur, qui insère quelques commentaires personnels sur le texte et D. Ricardo, qui l'annote. Cette configuration originale qui fait intervenir, outre l'éditeur, trois autres personnages soulève au moins deux questions méthodologiques dans le cadre d'un programme éditorial :

i) les commentaires d'É. Dumont doivent-ils être reproduits ? Pour répondre à cette question, il s'agit de comprendre la signification de ces commentaires. Elle est triple :

- il y a d'abord des demandes de précisions : par exemple à propos de "l'accroissement du numéraire", considéré par Bentham comme "productif

---

18. Les difficultés sont décrites par É. Dumont en ces termes (Mss *Sur les prix*, f. 31-2) : "De tous les travaux que j'ai faits sur les manuscrits de Mr B[entham], il n'en est aucun qui ait approché par la difficulté de celui dont j'offre ici le résultat. ~~Les difficultés viennent de deux choses : la nouveauté du sujet et sa complexité.~~ L'auteur avait entrepris son ouvrage à une époque où il régnoit une grande alarme en Angleterre relativement à la disette, à la hausse des prix et à la multiplication du papier-monnaie : Alarme étoit le titre général de tous ses manuscrits. [...] Mais l'auteur en avançant dans cette province particulière de l'économie politique s'aperçut bientôt que ses opinions à plusieurs égards étoient erronées ; de nouvelles lueurs se présentoient à lui : les travaux d'un mois étoient arrêtés par les découvertes d'un jour, et se jetant d'une question dans une autre, à mesure que le besoin d'éclaircissement se faisoit sentir, la masse de ses manuscrits s'augmentoît d'une manière presque effrayante. Avant d'avoir fini ses recherches, il sentit la nécessité d'une révision générale pour écarter tout ce qui étoit devenu superflu, pour concilier tout ce qui étoit incohérent, pour supprimer tout ce que de nouvelles voies lui avoient fait abandonner, et pour placer les parties éparses dans un jour [?] systématique de [?]. Parvenu à ce point de son travail, après avoir extrait de la mine les matériaux bruts, il a tout abandonné comme il l'avoit fait en d'autres occasions, et cette immense collection de papiers eut pu rester à jamais enseveli dans sa propre enveloppe [??], en attendant une époque improbable où les circonstances auroient ramené son attention à ce sujet, et où il eut cherché dans cet énorme dépôt ce qui nécessairement [?] de vivre et ce qui devoit retomber dans le néant [?]. D'après cet exposé, on peut se faire une faible idée de la tâche que j'ai remplie. Les mss. ne [?] qu'un fil imparfait et [?] conduire à travers un labyrinthe [?], et souvent contradictoires. Si je n'avois été soutenu par un sentiment de foi, ou pour parler plus simplement, par une intime persuasion que le génie de l'auteur ne pouvoit s'appliquer avec tant d'intensité à un sujet important sans y faire des découvertes précieuses [?], j'aurois cent fois jeté au feu mon premier travail. Ma confiance longtemps aveugle a nourri ma persévérance, mais enfin lorsque le chaos de l'ouvrage, c.a.d., le chaos matériel des mss. commença à s'éclaircir et que j'eus saisi les grands principes, je sentis mon ardeur se ranimer et l'exécution devint plus facile."

19. Il s'agit là d'une pratique courante de la part d'É. Dumont (voir par exemple ses lettres du 27 septembre 1820 à Bentham et du 22 février 1821 à J. Mill, Bentham, 1820-1821, resp. pp. 107 et 295).

d'un accroissement de la richesse réelle" sous certaines conditions, É. Dumont s'interroge pour savoir s'il s'agit du numéraire métallique (f. 314). Ces premières remarques nous informent sur ce qui manquait dans les textes originaux. Il convient de préciser ici la nature de la coopération entre É. Dumont et Bentham : dès le début de celle-ci, ce dernier prend l'habitude d'envoyer à son traducteur des manuscrits sans se préoccuper ni de les achever, ni de leur donner un quelconque ordre. À l'occasion d'un premier échange de manuscrits, il lui précise ainsi dans une lettre datée du 16 août 1782 : "You will not wonder at the disorder in which you find my papers. It was never supposed that any body would see them but myself before they went to the Printers. Therefore do not conceive yourself injured because you are puzzled. You would have them and there they are for you in God's name" (Bentham, 1788-1793, p. 385). En 1800 de nouveau, il lui envoie une série de manuscrits, en précisant : "I leave out for you seven packets of MSS. God knows what they contain" (lettre du 22 juin 1800, Bentham, 1798-1801, p. 319). É. Dumont s'habitue peu à peu à cette désinvolture même s'il s'en plaint régulièrement dans sa correspondance : à S. Romilly par exemple, il décrit ses difficultés face à des manuscrits "fort obscurs et sans ordre" (lettre du 23 avril 1796, Bentham, 1794-1797, p. 201 n. 5). Mais il n'espère généralement aucune aide, aucun éclaircissement de la part de Bentham et renonce même à lui en demander<sup>20</sup>.

- il y a ensuite des précisions et commentaires critiques formulés par É. Dumont, qui va parfois jusqu'à exprimer son désaccord avec le texte de Bentham. C'est le cas en particulier lorsque Bentham envisage à un moment la possibilité d'une intervention directe du gouvernement dans la gestion de la masse monétaire (f. 352). É. Dumont intervient ici en soulignant dans la marge les inconvénients de l'intervention étatique : gaspillage financier, coûts liés à la levée de taxes, etc. Ses commentaires témoignent donc ici des divergences théoriques entre les deux hommes. Ils confirment que les positions d'É. Dumont dans le domaine économique étaient plus libérales que celles de Bentham<sup>21</sup>. Ce constat est confirmé par le contenu d'un article que publie É. Dumont en 1819 dans la *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres, et Arts*, intitulé "Économie politique : Sur la liberté des marchés et le prix des denrées par Étienne Dumont". D'emblée, la nécessité d'une liberté des échanges y est affirmée, comme en témoignent les toutes premières lignes de l'article :

---

20. À l'occasion de la préparation de l'édition du *Traité des preuves judiciaires* (1823), É. Dumont écrit ainsi à Bentham : "J'aurais un grand nombre de questions que je ne vous adresserai pas je sais que je n'aurai aucune réponse" (Lettre du 27 septembre 1820, Bentham, 1820-1821, p. 107).

21. Les divergences entre Bentham et É. Dumont sont également perceptibles dans d'autres domaines que l'économie : ainsi, en matière politique, "Dumont tire la pensée de Bentham dans un sens excessivement conservateur" (de Champs, 2008, p. 271 ; voir également Rosen, 2008).

"Ceux qui font les lois agricoles, industrielles et commerciales, ceux qui sont chargés de l'exécution de ces lois, ceux qui ordonnent les mesures de police pour l'approvisionnement des marchés, abandonnent trop souvent le raisonnement, dans les applications. Notre siècle de lumières est aussi celui du régime prohibitif ; partout on veut diriger l'industrie par des faveurs et des rigueurs, au lieu de l'encourager par la liberté et la justice. Tantôt les jalousies commerciales d'États à États, multiplient les mesures d'exclusion ; tantôt la crainte des mouvements populaires dicte des mesures de circonstances." (Dumont, 1819, p. 145)<sup>22</sup>.

- Or ce biais libéral, qui jusque maintenant n'avait jamais été signalé, constitue un élément important puisque ce sont les éditions réalisées en français par É. Dumont qui ont fait connaître Bentham (y compris parfois en Angleterre). La présence de commentaires critiques de la part d'É. Dumont conduit également à avoir parfois des doutes sur le contenu du texte : si l'on reprend cet exemple du folio 352, on ne peut savoir si les nuances introduites au fur et à mesure de la traduction de la position de Bentham sur la Banque Centrale résultent du désaccord d'É. Dumont ou bien d'une difficulté de traduction. Le doute est d'autant plus fort que c'est le seul passage dans le manuscrit qui a fait l'objet d'une triple réécriture de la part d'É. Dumont (voir annexe 2).
- il y a enfin des commentaires qui expriment les difficultés de compréhension rencontrées par É. Dumont : folio 168, "J'ai lu dix fois la page sans la comprendre de même que bien d'autres chapitres. J'ignore pour quelle planète l'auteur a écrit, notre monde est trop bête ou trop paresseux" ; folio 169, "Ai-je compris les subtilités du mss. - je n'en sais rien - ma tête n'est pas faite pour ce genre d'analyse" ; folio 193 : "Hébreu" ; folio 304 : "Je n'ai pas du tout compris l'argument, et je l'ai supprimé" ; folio 334, "Je n'ai pas cru l'argument sérieux, et il ne m'a pas paru agréable, c'est une plaisanterie", etc. Ce dernier type de commentaires est important, car il montre la nécessité d'être prudent dans l'interprétation du contenu du manuscrit : des contre-sens ont pu être fait par É. Dumont, qui en outre a parfois supprimé des arguments voire des passages entiers. Pour rendre compte des difficultés rencontrées par É. Dumont, le choix a été fait de faire apparaître les ratures, les hésitations dans la traduction etc. dès lors qu'on parvenait à les lire.

---

22. L'article reprend certains des concepts introduits par Bentham dans *Sur les prix* : c'est le cas par exemple des "prix préliminaires" (Dumont, 1819, p. 149) qui dans le manuscrit désignent les "prix payés par les différents agents intermédiaires qui ont amené l'article en question au point d'être propre à son usage" (Bentham, f. 189) ou des "prix définitifs" (Dumont, 1819, pp. 148-149), c'est-à-dire pour Bentham (*ibid.*) les "prix payés par le consommateur" (*ibid.*).

Pour toutes ces raisons, les commentaires d'É. Dumont ont été conservés, et transcrits dans la marge, ainsi qu'ils figurent dans le manuscrit (voir l'exemple donné en annexe 1).

ii) La deuxième interrogation concerne les notes de D. Ricardo : dans la marge du manuscrit, figurent des numéros correspondant à celles-ci. Les notes elles-mêmes ont été publiées d'abord par E. Silberner, en 1939 puis par P. Sraffa dans le volume III (1951) des *Works and Correspondence* de D. Ricardo. Dans les deux cas, seuls des extraits du manuscrit *Sur les prix* furent publiés puisque ce qui intéressait avant tout les éditeurs était les notes de D. Ricardo<sup>23</sup>. La question se posait de savoir la manière dont il convenait de traiter ces notes. Leur reproduction a pour l'instant été écartée pour trois raisons : son coût financier, l'impératif de lisibilité et la disponibilité de ces notes. Par contre, le lecteur intéressé par cet aspect des relations entre Bentham et Ricardo doit pouvoir lire le manuscrit *Sur les prix* en retrouvant aisément les passages concernés par les notes de D. Ricardo ; aussi, le choix a été fait de faire figurer les renvois à ces notes, telles qu'ils apparaissent sur le manuscrit (voir annexe 1) ; l'indication de l'endroit où ces notes figurent dans l'édition Sraffa devrait être ajoutée.

Au total, l'aspect physique du manuscrit a donc été conservé, grâce à une utilisation de la marge de gauche de chaque page<sup>24</sup>. Cela a simplifié le problème de la gestion d'un appareil de notes dont la complexité aurait pu gêner la lecture puisqu'il aurait fallu faire apparaître en bas de page quatre types de notes : celles de Bentham, celles d'É. Dumont, celles de D. Ricardo et les miennes, en tant qu'éditrice.

b) Le deuxième point relatif aux "questions de méthode" concerne la langue retenue. Il comporte deux aspects.

D'une part, pourquoi publier en français des écrits d'un auteur anglais ? L'intérêt croissant manifesté en France pour Bentham a déjà été souligné ; il reste ici à insister sur l'histoire des éditions françaises de son œuvre : au XIX<sup>e</sup> siècle en effet ce sont les traductions françaises (essentiellement celles réalisées par É. Dumont) qui ont fait connaître l'œuvre de Bentham. Au point que certains des

---

23. L'article d'E. Silberner fut réédité, sous la forme d'un ouvrage, en 1940 (Paris, Marcel Rivière). Deux ans plus tard, en paraissait un compte-rendu dans *Economica*, qui soulignait que, "since it is known that [Ricardo's notes on the French text of Bentham] are to be included in the forthcoming edition of Ricardo's works prepared by Dr. Sraffa, there was perhaps no great need for this publication and the effort might have been better spent in editing the body of Bentham's manuscript." (1942, 9(34), pp. 223-224).

24. Les seules exceptions à cette règle concernent les cas où, en raison de leur longueur, les notes de Dumont n'auraient pu être reproduites autrement que sur plusieurs pages (le folio reproduit dans l'annexe 2 constitue une illustration à ces exceptions). Dans tous les autres cas, on a privilégié une transcription diplomatique respectant la place des notes dans le manuscrit (mais sans aller toutefois jusqu'à un respect complet de la topographie de la page).

écrits de Bentham sont d'abord parus en français pour n'être qu'ensuite publiés en Angleterre, à l'issue d'un processus de re-traduction. C'est le cas de *Theory of Legislation*, ouvrage "qui servait d'introduction à la pensée de Bentham pour la majorité des étudiants" (Blamires, 2009), dont la dernière réédition date de 2004 : ce texte, publié par R. Hildreth en 1840, est une traduction anglaise abrégée des *Traité de législation civile et pénale* publiés par É. Dumont en 1802 ; de même, mais dans le domaine économique cette fois, c'est la version française du *Manuel d'économie politique* qui a donné lieu à des traductions en espagnol, en hollandais ou en italien. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le français apparaît donc comme le vecteur de la diffusion de la pensée benthamienne. Ce n'est que par la suite qu'une rupture s'est opérée entre l'utilitarisme et la France ; à la suite de l'ouvrage d'E. Halévy sur *La formation du radicalisme philosophique*, l'accent est généralement mis sur l'opposition entre une tradition contractualiste française et une tradition utilitariste anglaise : "l'Angleterre a eu, comme la France, son siècle de libéralisme ; et au siècle de la Révolution française correspond, de l'autre côté de la Manche, le siècle de la révolution industrielle ; à la philosophie juridique et spiritualiste des droits de l'homme, la philosophie utilitaire de l'identité des intérêts" (Halévy, 1901-1904, vol. 1, p. 6).

Le second aspect concerne le choix de publier ces éditions originales françaises, plutôt que de proposer de nouvelles traductions sur la base par exemple de l'édition Stark des écrits économiques de Bentham. Cette option a été écartée dès l'instant où une nouvelle édition, basée sur des manuscrits inédits, est en cours sous l'égide du *Bentham Committee*. En outre, les traductions initiales sur lesquelles s'appuie l'édition française en cours sont relativement fidèles, si l'on excepte leur parti pris libéral qui a déjà été souligné<sup>25</sup>. Mais une fois celui-ci connu, il est facile d'y remédier grâce à un travail éditorial consistant : les variantes importantes entre la traduction française et les écrits originaux disponibles seront mentionnées dès lors qu'elles témoignent des options libérales du traducteur.

Cette fidélité relative des traductions d'É. Dumont mérite d'être discutée. Comme le reconnaît ce dernier, ce sont davantage des adaptations que de simples traductions qu'il réalise (conformément à ce qui se faisait généralement au XIX<sup>e</sup> siècle). Ainsi, à propos de *l'Introduction to the Principles of Morals and Legislation* dont il annonce la parution en français, É. Dumont explique :

"J'entrepris non une *traduction* de cet ouvrage, mais une *interprétation* qui fût, à certains égards, un abrégé, et à d'autres un commentaire. [...] Si je n'avois eu qu'à traduire,

---

25. Cette question de la fidélité des traductions effectuées par É. Dumont se pose sans doute de manière plus cruciale lorsqu'on envisage soit le projet global de Bentham, soit ses écrits politiques. Concernant le premier, É. Dumont l'a transformé en négligeant tous les passages relatifs à la sexualité, à la critique de la religion, à l'éducation ou aux fictions ; concernant les écrits politiques, É. Dumont n'a pas perçu l'évolution des idées benthamiennes vers une méfiance de plus en plus forte envers l'aristocratie (voir Bozzo-Rey, Brunon-Ernst et de Champs, 2006, pp. 49-50).

une tâche uniforme et pénible m'auroit bientôt lassé ; mais je pouvois marcher en ami et non en esclave à côté de mon auteur. Cette petite opération de choisir parmi les variantes, de débrouiller des parties obscures, d'en rapprocher des séparées, d'abrégier ou de développer, de remplir quelques lacunes, de répandre avec discrétion quelques ornemens, de fondre et d'incorporer quelques catalogues d'idées [...] suffit pour entretenir l'émulation de l'interprète." (Dumont, 1797, pp. 158-159).

Mais lorsqu'en 1802, l'un des correspondants de Bentham se plaint auprès de lui que la traduction faite par É. Dumont du "Panopticon" "ne rend pas justice [à son auteur] en plusieurs endroits" (in Bentham (1848-1797), part XX, p. 395), Bentham lui répond en faisant un long éloge de son traducteur. Si par la suite l'opinion de Bentham sur É. Dumont s'est modifiée – à son propos il écrit en 1827 qu'il est "bigot, vieux et indisposé à adopter ce qui est nouveau" – c'est semble-t-il en réaction à un incident entre les deux hommes qui n'a rien à voir avec son travail de traducteur<sup>26</sup>. Les traductions réalisées par É. Dumont n'ayant pas été remises en cause par Bentham lui-même, il semble légitime de les utiliser, à condition d'en connaître les limites.

## Conclusion

En guise de conclusion, seront évoqués à la fois les points restés en suspens et les difficultés supplémentaires rencontrées. Le choix d'une publication de plusieurs textes laisse ouverte la question de l'organisation des présentations de ces textes. Deux possibilités s'offrent. La première consiste en la rédaction d'une longue introduction générale où chaque texte et chaque thème serait présenté, d'un point de vue analytique et historique ; la seconde serait une introduction générale qui se limiterait à une présentation analytique, assortie d'introductions très synthétiques avant chaque thème ou avant chaque ouvrage, retraçant l'histoire des textes présentés, leur contexte, etc. Quant aux difficultés, j'en évoquerai deux : l'une est spécifique à la publication d'un manuscrit en général et concerne le risque d'avoir un texte finalement peu lisible, dès l'instant où figurent les ratures, les surcharges d'É. Dumont. La deuxième difficulté est spécifique à l'édition du manuscrit *Sur les prix*. En raison de la multiplicité des personnages liés au manuscrit et en dépit du choix fait d'utiliser les marges de gauche de chaque page, l'appareil de notes de bas de page reste compliqué : à côté des notes de l'auteur, de celles de l'éditeur, il faut également ajouter des notes éventuelles sur les commentaires d'É. Dumont, ainsi que des références à l'édition par P. Sraffa des *Works and Correspondence* de D. Ricardo.

---

26. "Bentham s'était senti offensé par certaines remarques faites par É. Dumont sur la mesquinerie de ses dîners (l'observation était offensante, imméritée, et sans fondement) qui contrastait avec ceux offerts à la Lansdowne House. En avril 1827, Dumont rendit visite à Bentham, qui refusa de le recevoir." (in Bentham (1848-1797), p. 185).

**ANNEXES : DEUX EXTRAITS ALLOGRAPHES DE *SUR LES PRIX***

Présentation :

Les manuscrits reproduits dans les annexes 1 et 2 sont conservés à la Bibliothèque de Genève dans les papiers de Dumont (Ms. Dumont 50). Ils sont catalogués comme suit : "Matériaux d'un traité sur la hausse des prix et les effets du papier-monnaie. Cet ouvrage que Dumont composa d'après les manuscrits de Bentham, ne reçut pas de rédaction définitive et ne fut pas publié ; il est accompagné de quelques notes en anglais de Ricardo, auquel le manuscrit de Dumont avait été remis".

L'état du manuscrit est décrit de la manière suivante (f. 465) : "Ce ms. contient 486 feuillets, chiffrés de 1 à 486 ; les feuillets 440 et 443 sont modernes. Les feuillets 138, 338, 440 et 466 sont des titres". Le texte du manuscrit débute au folio 29 et un certain nombre de folios blancs sont indiqués : "45, 57, 96, 97, 145, 146, 151, 152, 167, 175, 191, 206, 209, 225, 285, 291, 297, 305, 313, 323, 326, 327, 335, 336, 337, 359, 360, 372, 412, 413, 433, 453, 462, 463, 465, 470, 474, 478, 485 et 486".

En réalité, le manuscrit *Sur les prix* se termine au folio 439 (après un "essai de résumé général" rédigé par Dumont, ff. 434-439) et les folios suivants contiennent divers essais portant sur les questions économiques :

- une "discussion sur le papier-monnaie, à propos d'un ouvrage d'H. Thornton" (ff. 440-452) qui a été reproduit dans les *Cahiers d'économie politique* en 1998 (voir Sigot, 1998) ;
- un rapide résumé d'une dizaine de folios (ff. 454-464), intitulé "Si la dette publique augmente la richesse" ;
- et plusieurs extraits regroupés sous le titre (f. 466) "Economie politique", portant sur les manufactures, les primes et le commerce, dont certains pourraient avoir été utilisés par Dumont pour la rédaction du *Manuel d'économie politique* (voir *supra*, pp. 108-109).

Dans la transcription de ces manuscrits, on a reproduit, lorsqu'elles pouvaient être déchiffrées, les ratures d'E. Dumont (voir *infra*, pp. 120-125) et conservé l'orthographe d'origine. On a également indiqué, dans une parenthèse, les mots illisibles par autant de points d'interrogation que de mots non déchiffrés. Les numéros de folios sont précisés entre crochets. Plus généralement, tous les ajouts sont signalés par des crochets, y compris lorsqu'il y a doute sur la lecture d'un ou plusieurs mots (la présence d'un doute est alors signalée par un point d'interrogation placé immédiatement après le ou les mots en question). Comme

indiqué précédemment (voir *supra*, p. 115 et n. 24), une transcription diplomatique, respectant la place des notes dans le manuscrit, a été privilégiée, excepté lorsque la longueur de la (des) note(s) ne le permettait pas. Ce choix s'est également traduit par la reproduction des numéros des notes renvoyant aux commentaires de Ricardo dans la marge gauche de la page, conformément au manuscrit.

Annexe 1 : Premier extrait de *Sur les prix* (folio 51)

51

distinction

8

L'effet de la terreurs de capital sera d'avancer la production de la richesse réelle aussi longtemps qu'il restera une capacité de travail à mettre en œuvre et aussi rapidement que cette capacité peut être mise en action. ~~de l'émigration des capitaux~~

9

\* Ceci ne me paraît pas intelligible - de quelle déflation s'agit-il ?

La classe des capitalistes, riches ou peu riches, sera ainsi soumise à une double peste : l'une qui leur est commune avec toute les personnes qui ont des revenus fixes et qui consiste dans la dépréciation de l'argent : l'autre qui leur est particulière et qui consiste dans une déflation directe de cette quantité d'argent déprécié dont leur revenu se compose.

10

L'émigration des capitaux se présente comme une espèce de remède : le capital qui émigre ~~empêche~~ arrête l'augmentation des prix en tant qu'il dépend de celle du numéraire : et le capital qui émigre soutient la valeur de celui qui reste. L'émigration du capital est donc un bien si elle ne va pas jusqu'à <sup>augmenter</sup> ~~diminuer~~ le taux de l'intérêt : résultat qu'on ne doit pas craindre, parce que ce serait un effet au delà de la cause, et pro tanto sans cause.

Si l'on considère encore l'accroissement rapide de la population, tel qu'il a été même durant la guerre, si l'on observe qu'il en va bientôt par son cours naturel au point

Transcription de l'annexe 1 :

Anticipation

8

[f. 51] L'effet de ce torrent de capital sera d'avancer la production de la richesse réelle aussi longtemps qu'il restera une capacité de travail à mettre en œuvre et aussi rapidement que cette capacité peut être mise en action. ~~L'émigration des capitaux~~

9

\* Ceci ne me paraît pas intelligible - de quelle défalcation s'agit-il ?

La classe des capitalistes, riches ou peu riches, sera ainsi soumise à une double perte : l'une qui leur est commune avec toutes les personnes qui ont des revenus fixes et qui consiste dans la dépréciation de l'argent ; l'autre\* qui leur est particulière et qui consiste dans une défalcation directe de cette quantité d'argent déprécié dont leur revenu se compose.

10

L'émigration des capitaux se présente comme une espèce de remède : le capital qui émigre arrête l'augmentation des prix en tant qu'il dépend de celle du numéraire ; et le capital qui émigre soutient la valeur de celui qui reste. L'émigration du capital est donc un bien si elle ne va pas jusqu'à <sup>augmenter</sup> ~~diminuer~~ le taux de l'intérêt : résultat qu'on ne doit pas craindre parce que ce serait un effet au-delà de la cause et *pro tanto* sans cause.

11

Si l'on considère encore l'accroissement rapide de la population, tel qu'il a été même durant la guerre, si l'on observe qu'il ira bientôt par son cours naturel, au point [f. 52] d'excéder les subsistances que les deux îles pourraient produire, on reconnaîtra que l'émigration des hommes et des capitaux est un bien réel dans l'état présent de la Grande-Bretagne.

Annexe 2 : Second extrait de *Sur les prix* (folios 352 et 352 bis)

m. f. obscur.

?

les prix, et que lorsqu'il fait hausser les prix, il n'ajoute plus à la richesse réelle.

12. Que pour prévenir la double incursion de la hausse des prix, et des pertes par insolvabilité, il faut soumettre la quantité de papier-monnaie à des règlements.

13. Que, soit pour le soumettre à des règlements, soit pour qu'il se règle de lui-même sans législation, il convient que la quantité en circulation soit toujours connue du Gouvernement et du public.

AAA

~~14. Que l'on considère le papier-monnaie comme de l'argent, et son effet sur la hausse des prix comme une taxe ou une portion de la Communauté, <sup>et en conséquence</sup> la difficulté d'en régler la quantité pendant que son émission est entre les mains des individus, et il serait à désirer que le papier-monnaie ne put être créé que par le Gouvernement, que attendu que le Gouvernement seul peut avoir une responsabilité suffisante, être soumis au contrôle de la publicité, et~~

~~15. Qu'il serait à désirer qu'il n'y eût point de papier-monnaie émis par des individus, mais qu'il fut autorisé que le pouvoir de le créer fut attribué au Gouvernement seul — comme <sup>monnaie</sup> ~~argent~~, c'est une prérogative originaire des Gouvernements de lui donner cours et crédit — comme ayant l'opération d'une taxe, c'est au Gouvernement ~~assez~~ à empêcher des individus de soumettre une portion de la Communauté à un fardeau de cette nature ou à en régler la quantité — comme donnant un bénéfice, c'est au Gouvernement à le recueillir~~

~~16.~~

A A 14. Si il seroit utile, s'il étoit praticable, de ne pas  
~~laisser~~ laisser aux individus le droit d'émettre du papier-monnaie -  
 mais d'attribuer ce pouvoir au gouvernement seul — ~~tant~~  
 autant que monnaie, c'est une prérogative originaires du gouvernement  
 de lui donner cours et crédit — en tant que monnaie sous la garantie  
 en banque, il seroit en peu politique de laisser cette création à  
 des individus qui n'ont toujours de motifs pour l'étendre — autant  
 que cette monnaie se l'opération d'une taxe hors d'un pour une  
 portion de la consommation, sans autre compensation que le profit  
 d'un certain nombre d'individus, il faudroit dire que ce bénéfice  
 fut persu par le Gouvernement et tendit à soulager la commu-  
 nauté entière du fardeau des taxes.

15. Si si cette substitution n'est pas praticable en jusqu'à ce  
 qu'elle le devint, il seroit à désirer qu'une part du profit qui  
 résulte de la fabrication et de la circulation du papier-monnaie  
 fut donnée au gouvernement, et même une part aussi grande  
 qu'il seroit possible sans faire cesser cette espèce de monnaie ou  
 dans la réduction au desous de la quantité jugée nécessaire

A ce qui voyez la fait  
 dans le papier américain  
 le assignat - le papier de Naple

N. B. cette observation  
 se présente ici par la raison  
 il n'en a pas été question  
 dans l'ouvrage.

J'avois & le papier à plus  
 de cours, n'étoit pas émis  
 par le gouvernement —  
 parce que les créanciers se  
 croyent plus forts contre les  
 individus pour recouvrer  
 leur droit qu'ils ne le seroient  
 contre le gouvernement —  
 dans un cas, ils ont pu en  
 l'absence du gouvernement  
 contre des banques fran-  
 çaises ou étrangères — dans  
 l'autre cas, ils seroient  
 contre la force du gouvernement  
 qui en cas de disette de papier  
 pourroit avoir recours à des  
 moyens de rigueur communs  
 en France —

on se fit recours à la prudence  
 des particuliers et à l'intérêt  
 qui n'est la sagesse du gouvernement

si un banquier se devoit  
 de se rendre — si son gouvernement  
 le mal se tombe sur aucun  
 individu assignable —

Le crédit même seroit à se  
 reporter sur A et B, que sous  
 une forme abstraite le gouvernement.

Transcription de l'annexe 2 :

*Mss. obscur ?*

11. Que le papier-monnoie en tant qu'il s'applique à augmenter le travail, ajoute à la richesse réelle, sans hausser [f. 352] les prix, et que lorsqu'il fait hausser les prix, il n'ajoute plus à la richesse réelle.

12. Que pour prévenir le double inconvénient de la hausse des prix, et des pertes par insolvabilité, il faut soumettre la quantité de papier-monnoye à des réglemens.

13. Que, soit pour le soumettre à des réglemens, soit pour qu'il se réglât de lui-même sans législation, il convient que la quantité en circulation soit toujours connue du gouvernement et du public.

\*\*\*

~~14. Que 1° considérant le papier-monnoie comme de l'argent, et son effet sur la hausse des prix comme une taxe sur une portion de la Communauté ; 2° considérant la difficulté d'en régler la quantité pendant que son émission est entre les mains des individus, il seroit à désirer que le papier-monnoie ne put être créé que par le gouvernement, attendu que le gouvernement seul peut avoir une responsabilité suffisante, être soumis au contrôle de la publicité, et~~

~~14. Qu'il seroit à désirer qu'il n'y eut point de papier-monnoie émis par des individus, mais que le pouvoir de le créer fut attribué au gouvernement seul - comme monnoye, c'est une prérogative originaire des gouvernements de lui donner cours et crédit - comme ayant l'opération d'une taxe, c'est au gouvernement à empêcher des individus de soumettre une portion de la Communauté à un fardeau de cette nature ou à en régler la quantité - comme donnant un bénéfice, c'est au gouvernement à le recueillir.~~

[f. 352 bis] \*\*\* 14. Qu'il seroit utile, s'il étoit praticable, de ne pas laisser aux individus le droit d'émettre du papier-monnoye - mais d'attribuer ce pouvoir au gouvernement seul - entant que monnoie, c'est une prérogative originaire du gouvernement de lui donner cours et crédit - entant que monnoie dont la quantité est dangereuse, il ~~seroit~~ est peu politique de laisser cette création à des individus qui n'ont toujours des motifs pour l'étendre - entant que cette monnoie a l'opération d'une taxe très dure pour une portion de la Communauté, sans autre compensation que le profit d'un certain nombre d'individus, il vaudroit mieux que ce bénéfice fut perçu par le gouvernement et tendit à soulager la Communauté entière du fardeau des taxes.

15. Que si cette substitution n'est pas praticable ou jusqu'à ce qu'elle le devint, il seroit à désirer qu'une part du profit qui résulte de la fabrication et de la circulation du papier-monnoye fut donnée au gouvernement, et même une part aussi grande qu'il seroit possible sans faire cesser cette espèce de monnoye ou sans la réduire au dessous de la quantité jugée nécessaire.

*NB. [de Dumont] Cette observation se présente ici pour la 1<sup>ère</sup> fois, il n'en a pas été question dans l'ouvrage.*

*Je crois que le papier a plus de crédit, n'étant pas émis par le gouvernement - parce que les créanciers se croient plus forts contre des individus pour recouvrer leurs droits qu'ils ne le seroient contre le gouvernement - dans un cas, ils ont pour eux la force du gouvernement contre les banquiers frauduleux ou insolvables - dans l'autre cas, ils auroient contre eux la force du gouvernement qui en cas de discrédit du papier pourroit avoir recours à des moyens de rigueur comme en France.*

*On se fie mieux à la prudence des individus et à leur intérêt qu'à la sagesse du gouvernement.*

*Si un banquier se discrédite, il se ruine - Si un gouvernement se discrédite, le mal ne tombe sur aucun individu assignable. Le crédit trouve mieux à se reposer sur A et B, que sur un être [abstrait ?] [comme le] gouvernement. Et puis voyons les faits. Law - le papier américain, les assignats - le papier de Russie.*

## RÉFÉRENCES

- Bentham, Jeremy (1774-1828), *Défense de la liberté sexuelle. Écrits sur l'homosexualité*, tr. E. Meziani, Paris, Mille et Une Nuits, 2004
- Bentham Jeremy (1776 ; 1824), *Fragment sur le gouvernement ; Manuel de sophismes politiques*, Paris, Bruylant, L.G.D.J., 1996.
- Bentham Jeremy (1787-1795), *Jeremy Bentham's Economic Writings*, W. Stark (ed.), Londres, George Allen & Unwin, vol. 1, 1952.
- Bentham Jeremy (1788-1793), *The Correspondence of Jeremy Bentham*, Milne, A. T. (ed.), in *The Collected Works of Jeremy Bentham*, vol. 4, Londres, The Athlone Press, 1981.
- Bentham Jeremy (1789), *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*, J. H. Burns and H. L. A. Hart (eds), Oxford, Clarendon Press, 1996.
- Bentham Jeremy (1791a), *Panoptique*, Nantes, Éditions Birnam, 1997
- Bentham Jeremy (1791b), *Le panoptique*, Paris, Mille et Une Nuits, 2002
- Bentham Jeremy (1794-1795), *A plan for Augmentation of the Revenue*, in Bentham (1794-1801), pp. 115-49.
- Bentham Jeremy (1794-1797), *The Correspondence of Jeremy Bentham*, Milne, A.T. (ed.), in *The Collected Works of Jeremy Bentham*, vol. 5, Londres, The Athlone Press, 1981.
- Bentham Jeremy (1794-1801), *Jeremy Bentham's Economic Writings*, W. Stark (ed.), Londres, George Allen & Unwin, vol. 2, 1952.
- Bentham Jeremy (1795-1796), *Proposal for the Circulation of a [new] species of paper currency*, in Bentham (1794-1801), pp. 151-200.
- Bentham Jeremy (1796-1797), *Writings on the Poor Laws*, vol. 1, Oxford: Oxford University Press.
- Bentham Jeremy (1798-1801), *The Correspondence of Jeremy Bentham*, J. R. Dinwiddy (ed.), in *The Collected Works of Jeremy Bentham*, vol. 6, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- Bentham Jeremy (1800), *Abstract or Compressed View of a Tract Intituled Circulating Annuities*, in Bentham (1794-1801), pp. 201-423.
- Bentham Jeremy (1800-1801), *Paper Mischief [exposed]*, in Bentham (1794-1801), pp. 425-58.
- Bentham Jeremy (1801-1821), *Jeremy Bentham's Economic Writings*, W. Stark (ed.), Londres, George Allen & Unwin, vol. 3, 1954.
- Bentham Jeremy (1802a), *Principles of the Civil Code*, J. Bowring (ed.), Edinburgh, William Tait, vol. I, part. I, pp. 297-364.
- Bentham Jeremy (1802b), *A General View of a Complete Code of Laws*, J. Bowring (ed.), Edinburgh, William Tait, vol. III, part I, pp. 155-210.

- Bentham Jeremy (1802c), *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres adressée à l'éditeur des Annales d'agriculture*, tr. fr. par A. Duquesnoy, Paris, Imprimerie des Sourds-Muets, an X.
- Bentham Jeremy (1813-1814a), *Théorie des Fictions*, Paris, Éditions de l'Association freudienne internationale, 1996.
- Bentham Jeremy (1813-1814b), *De l'Ontologie*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.
- Bentham Jeremy (1816a), *Chrestomathia*, tr. J.-P. Cléro, Paris, Cahiers de l'Unebévue, 2004.
- Bentham Jeremy (1816b), *Defense of Usury*, in Forrest H. Capie (ed.), *History of Banking*, Part. I, vol. II, pp. 221-328.
- Bentham Jeremy (1817), *La table des resorts de l'action*, tr. J.-P. Cléro, Paris, Cahiers de l'Unebévue, 2008.
- Bentham Jeremy (1820-1821), *The Correspondence of Jeremy Bentham*, Conway, S. (ed.), in *The Collected Works of Jeremy Bentham*, vol. 10, Oxford, Clarendon Press, 1994.
- Bentham Jeremy (1834), *Déontologie*, La Versanne, Encre Marine, 2006.
- Bentham, Jeremy (1848-1797), *Memoirs and Correspondence*, J. Bowring (ed.), Edinburgh, William Tait, vol.X, part I.
- Bentham Jeremy (1888), *Principes de législation et d'économie politique*, Raffalovich, S. (ed.), Paris, Guillaumin.
- Blamires Cyprian (1993), "Bentham et Dumont", in K. Mulligan et R. Roth (eds), *Regards sur Bentham et l'utilitarisme*, Genève, Librairie Droz, pp. 11-25.
- Blamires Cyprian (2009), "Bentham, Dumont et le Panoptique", in J.-P. Cléro et E. de Champs (eds), *Bentham et la France*, Oxford, Voltaire Foundation (à paraître).
- Bozzo-Rey Malik, Brunon-Ernst Anne et de Champs Emmanuelle (2006), "La traduction de l'*Introduction to the Principles of Morals and Legislation* par le Centre Bentham", *Revue d'études benthamiennes*, n° 1, sept., pp. 47-59.
- Champs Emmanuelle de (2008), *'La déontologie politique' ou la pensée constitutionnelle de Jeremy Bentham*, Genève-Paris, Librairie Droz.
- Chauvet Christophe (2006), "Les apports de Jeremy Bentham à l'analyse économique de l'État. Prélude à une théorie de la bureaucratie", *Thèse pour le Doctorat ès Sciences Économique*, Université de Picardie.
- Deleplace Ghislain et Sigot Nathalie (2007), "Bentham's French Manuscript and Ricardo: a missed opportunity", *Working paper*, 20 p.
- Driver Felix (2004), *Power and Pauperism. The Workhouse System 1834-1884*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dumont Étienne (1797), "Lettre aux Rédacteurs de la Bibliothèque Britannique sur les ouvrages de Bentham", *Bibliothèque Britannique*, tome 5, vol. 5, n° 1, mai, pp. 155-64.
- Dumont Étienne (1798a), "Cinquième lettre de Mr Dumont aux Auteurs de la Bibliothèque Britannique ; sur les manuscrits de J. Bentham, Esq.", *Bibliothèque Britannique*, vol. 7, n° 2, février, pp. 105-15.

- Dumont Étienne (1798b), "Sixième lettre de Mr Dumont aux Auteurs de la Bibliothèque Britannique ; sur les manuscrits de J. Bentham, Esq. – Suite du Manuel d'Économie politique", *Bibliothèque Britannique*, Vol. 7, n° 4, avril, pp. 369-389.
- Dumont Étienne (1819), "Économie politique : Sur la liberté des marché et le prix des denrées par Étienne Dumont", *Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres, et Arts*, tome 4, pp. 145-162.
- Escamilla Manuel (2009), "Bentham en Espagne, via la Suisse et la France", in J.-P. Cléro et E. de Champs (eds), *Bentham et la France*, Oxford, Voltaire Foundation (à paraître).
- Finer Samuel E. (1952), *The Life and Times of Sir Edwin Chadwick*, Londres, Taylor & Francis, 1980.
- Halévy Elie (1901-1904), *La formation du radicalisme philosophique*, Paris, PUF, 3 vol.
- Hopkins Eric (2000), *Industrialisation and Society. A Social History, 1830-1951*, London, Routledge.
- Keynes John Maynard (1926), "The End of Laissez-faire", in *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol. IX ("Essays in Persuasion") (1931), Cambridge, MacMillan, Cambridge University Press, 1989, pp. 272-294.
- Leloup Sandrine (2000), "L'économie et la morale chez Adam Smith et Jeremy Bentham : Comportements individuels, crédit et croissance", *Thèse pour le Doctorat ès Sciences Économiques*, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.
- Mill John Stuart (1861), *Utilitarianism*, in *The Collected Works of John Stuart Mill*, vol. X ("Essays on Ethics, Religion and Society"), Toronto, University of Toronto Press, 1969, pp. 203-259.
- Morgan Victor E. (1953), "[Review] Jeremy Bentham's Economic Writings. Vol. II by W. Stark", *The Economic History Review*, 6 (2), pp. 222-223.
- Ricardo David (1810-1811), "Notes on Bentham 'Sur les prix' ", *The Works and Correspondence of David Ricardo*, vol. III, 1951, pp. 259-341.
- Rosen Frederick (2009), " 'You have set me a strutting, my dear Dumont' : la dette de Bentham à l'égard de Dumont", in J.-P. Cléro et E. de Champs (eds), *Bentham et la France*, Oxford, Voltaire Foundation (à paraître).
- Sigot Nathalie (1995), "L'utilitarisme benthamien à la rencontre de l'économie classique", *Thèse pour le Doctorat ès Sciences Économiques*, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.
- Sigot Nathalie (1996), "Jeremy Bentham on Private and Public Wages and Employment: the Civil Servants, the Poor and the Indigent", in Moss, L.S. (ed.), *Joseph A. Schumpeter, Historian of Economics*, Londres et New York, Routledge, pp. 196-218.
- Sigot Nathalie (1998), "Un manuscrit inédit de Jeremy Bentham : 'Discussion sur le papier-monnaie à propos d'un ouvrage d'H. Thornton'", *Cahiers d'économie politique*, n° 32, pp. 141-157.
- Sigot Nathalie (1999), "Théories économiques et politiques sur la pauvreté : Bentham et les utilitaristes", in P. Denizot et C. Revauger (eds), *Pauvreté et assistance en*

- Grande-Bretagne 1688-1834*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, pp. 253-273.
- Silberner Edmund (1939), "Un manuscrit inédit de David Ricardo sur le problème monétaire", *Revue d'histoire économique et sociale*, pp. 195-259.
- Singer Kurt (1953), "Bentham as Economist", *The Economic Record*, 29(57), nov., pp. 267-270.
- Smith Adam (1776), *Enquête sur la nature et les causes de la Richesse des Nations*, tr. fr. P. Taieb, Paris, PUF, 4 vol., 1995.
- Stark Werner (1952a), "Introduction", in Bentham J. (1787-1795), pp. 11-78.
- Stark Werner (1952b), "Introduction", in Bentham J. (1794-1801), pp. 7-113.
- Stark Werner (1954), "Introduction", in Bentham J. (1801-1821), pp. 7-59.
- Zagday, M. I. (1948), "Bentham and the Poor Law", in G.W. Keeton et G. Schwarzenberger (eds), *Jeremy Bentham and the Law: a Symposium*, Londres, Stevens & Sons, pp. 58-67.